



## **Lancement des candidatures pour la Certification Coordinateur.rice d'intimité**

Alors que la commission d'enquête parlementaire sur les violences commises dans les secteurs du cinéma, de l'audiovisuel, du spectacle vivant, de la mode et de la publicité vient de publier un rapport alarmant, dénonçant des violences « systémiques, endémiques et persistantes » subies par les professionnel·les de la culture, une avancée décisive a également été actée dans les secteurs cinématographique et audiovisuel. Les partenaires sociaux ont en effet décidé d'intégrer dans la convention collective l'obligation de recourir à un·e coordinateur·rice d'intimité, dès lors qu'un·e artiste en fait la demande.

C'est dans ce contexte que la CPNEF de l'audiovisuel, en partenariat avec la Commission Supérieure Technique de l'Image et du Son (CST), a lancé lors d'une conférence exceptionnelle le vendredi 16 mai, le processus du premier Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) "Coordinateur·rice d'intimité".

Ce dispositif de formation certifiante vient structurer et reconnaître un métier en plein essor, désormais essentiel pour encadrer les scènes d'intimité sur les plateaux de tournage. Il s'inscrit dans une démarche de professionnalisation et de prévention, en garantissant le consentement, la sécurité des professionnel·le·s, tout en favorisant le développement de la vision créative des équipes artistiques.

Le processus de candidature débute donc le 17 mai 2025, date à laquelle les inscriptions sont officiellement ouvertes. Les candidat·e·s ont maintenant jusqu'au 12 juin 2025 à 00h pour soumettre leur dossier. Une fois cette étape franchie, les entretiens de sélection se tiendront le 26 juin et/ou le 3 juillet 2025.

Les résultats seront communiqués le 15 juillet 2025, à l'issue des délibérations du jury. Les candidat·e·s retenu·e·s débiteront la formation le 15 septembre 2025. Celle-ci s'étendra sur plusieurs mois et prendra fin en juin 2026, avec les épreuves de certification qui viendront valider les compétences acquises tout au long du parcours.

Le lancement de ce CQP par les partenaires sociaux traduit une volonté forte de transformation des pratiques professionnelles dans l'audiovisuel et le cinéma en matière d'éthique, de sécurité et de respect en cohérence avec les attentes exprimées par les professionnel-le-s, les producteurs et les institutions.

### **A propos de la CPNEF de l'audiovisuel**

La Commission paritaire nationale emploi et formation (CPNEF) de l'audiovisuel regroupe les partenaires sociaux des branches professionnelles de l'audiovisuel et travaille sur les questions d'emploi et de formation. Elle pilote notamment des études sur les métiers de l'audiovisuel, du cinéma et des médias et a la capacité de créer des certifications pour répondre aux besoins et aux évolutions des entreprises et des professionnels de son champ. [CPNEF-AV - Site institutionnel](#)

### **À propos de la CST**

*La Commission supérieure technique de l'image et du son (CST) est la première association française de techniciens du cinéma et de l'audiovisuel. Née en 1944, elle promeut la qualité du geste du technicien et la qualité de la restitution de l'œuvre pour le spectateur. [cst.fr](#)*

### **Contacts**

Léana RICHARD - Chargée de projets Etudes & Communication

[lrichard@cpnef-av.fr](mailto:lrichard@cpnef-av.fr) / 01 44 88 24 24

Sébastien LEFEBVRE – Responsable de la communication

[slefebvre@cst.fr](mailto:slefebvre@cst.fr) / 07 48 12 97 82